

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2016

COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE - (N° 3340)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 77

présenté par

M. Blein

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il existe déjà un comité de suivi des négociations commerciales qui se réunit en présence des ministres de l'Agriculture et de l'Economie une ou deux fois par an et suit toute l'année le déroulement des négociations. Il est préférable de s'appuyer sur les instances existantes.